

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENCION FONCTIONNEMENT – DOCTORANT.E ANNEE 2023

Dossier de Demande de Subvention Fonctionnement – Doctorant.e

Objective

Le DIM ITAC est un réseau ouvert à toute entité de recherche francilienne que sa structure de tutelle soit ou non partenaire du DIM. Le seul prérequis est l'éligibilité de la demande au regard de l'appel à projets en cours.

Le caractère différenciant du DIM ITAC repose sur son approche globale de l'équilibre (ou déséquilibre) immunitaire résolument orientée sur les patients, qui favorisera les interactions entre les sciences fondamentales et la recherche clinique, dans l'objectif de développer des innovations « de la paillasse au lit du malade » et inversement.

Le principal objectif du DIM ITAC est donc de soutenir et fédérer un réseau d'experts franciliens pour répondre aux questions communes posées par l'avènement de l'utilisation des IT anticancéreuses et par la nécessité de comprendre des MAI encore insuffisamment explorées.

Il publie un appel à projets pour soutenir le développement d'une recherche impliquant des équipes franciliennes.

Information de contact

Pour plus d'informations sur cette annonce de programme, envoyez une correspondance par e-mail à Ignacio.Baselga-Carretero@gustaveroussy.fr ou appelez notre ligne principale au XXXX.

a supprimé: 2

Informations sur la subvention

Cet appel à projets permettra de financer pour chaque projet retenu :

Chaque projet soumis au DIM ITAC devra être associé à au moins l'un des axes thématiques décrits précédemment. Tous les champs de recherche peuvent être considérés (Sciences biologiques, recherche appliquée, sciences sociales, modélisation...).

La sélection sera faite sur la qualité scientifique des projets associés à la demande, la plus-value scientifique de l'investissement proposé, sa cohérence avec les axes du DIM, son caractère structurant pour la communauté scientifique et sa valorisation par des applications concrètes (valorisation possible à court terme, création de startup...).

Modalités de l'appel à projets du DIM ITAC :

- ✓ Aucune présélection ne sera demandée à l'organisme de rattachement ;
- ✓ L'appel à projets doctorant sera effectué en étroite interaction avec les écoles doctorales franciliennes qui recevront le nom des candidats et les projets déposés.
- ✓ Tous les projets éligibles seront évalués par des experts situés hors Île-de-France ;
- ✓ Ces projets seront examinés par le Comité Scientifique Elargi (CSE) du DIM, et le classement sera soumis au vote du Conseil d'Administration (CA) du DIM ; les demandes de financement pour les projets sélectionnés par le DIM seront soumises au vote des élus de la Région.

Comment les fonds seront-ils attribués ?

- ✓ Une allocation doctorale (36 mois) (un co-financement peut être apporté)
- ✓ Une subvention d'investissement pour l'achat d'équipement(s) nécessaire(s) à la bonne conduite du projet dont le coût total est de 5 à 50 K€ HT. Ils seront financés par la Région Île-de-France avec un taux d'intervention maximum de 66% des dépenses HT. Un co-financement de 34% devra donc être justifié dans la demande.
- ✓ Une aide à la valorisation d'un montant maximal de 20k€.

a supprimé: 2

Rappel des critères d'éligibilité

L'embauche du/de la candidat.e doit intervenir **avant le 31 décembre 2022**. Son remplacement est réalisable si le désistement intervient dans les 6 premiers mois du contrat.

Commenté [IBC1]: date de mise à jour

1. Critères d'éligibilité du projet

- ✓ Le laboratoire d'accueil et l'école doctorale doivent être localisés en Ile-de-France.
- ✓ Le projet proposé doit avoir été agréé par une école doctorale francilienne ou nationale (ABIES).

2. Critères d'éligibilité du candidat qui sera proposé à l'embauche

- ✓ Le candidat ou la candidate doit être titulaire d'un master 2, ou équivalent et devra s'inscrire en 1ère année de doctorat à la **rentrée universitaire 2023-2024**, dans l'école doctorale francilienne ayant agréé le projet.
- ✓ Le candidat ou la candidate ne doit pas être titulaire d'une thèse d'université, d'un PhD ou équivalent ou avoir été inscrit en doctorat dans une autre Ecole Doctorale.
- ✓ Le Conseil Régional ne retient aucun critère de nationalité ou d'âge des candidats. Néanmoins si le candidat a plus de 30 ans, un parcours professionnel devra être justifié.

a supprimé: 2

a supprimé: 3

3. Pour l'investissement

- ✓ Le budget total d'un projet éligible est de 5 K€ à 50 K€ HT. Le financement alloué par la Région Ile de France sera au maximum égal à 66% du budget total HT et permettra l'achat d'équipements d'un montant unitaire supérieur à 5.000€ HT.
- ✓ Les projets ayant fait l'objet d'une demande / d'un financement dans le cadre d'un autre appel d'offre régional, d'un programme Génopole ou d'une autre agence de financement, d'un pôle de compétitivité, ne sont pas éligibles à cet appel à projets.
- ✓ Les projets doivent être portés par des équipes ou des institutions de recherche relevant du secteur public et parapublic, ou privé à but non lucratif.
- ✓ Les dépenses concernant les équipements subventionnés devront être engagées avant le 30 octobre 2023.

Engagements pris par tous les partenaires du projet si un financement est alloué :

- ✓ Envoyer un rapport annuel d'activité et un rapport final au terme du projet.
- ✓ Faire clairement apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication, les produits et affichages liés au financement (mention "action financée par la Région Ile-de-France" et apposition obligatoire du logotype de la Région).

a supprimé: 2

- ✓ Participer à tous les évènements auxquels la Région et/ou le DIM ITAC les invitent.
- ✓ Participer en tant que conférencier à une conférence scientifique ET éventuellement à une conférence grand public organisées par le DIM ITAC
- ✓ L'observation de ces obligations sera prise en considération dans l'éligibilité des dossiers à l'occasion d'une prochaine demande.

Fiche projets fonctionnement

SCIENTIFIQUE COORDINATEUR DU PROJET

TITRE DU PROJET :

SCIENTIFIQUES / ETABLISSEMENT PARTENAIRE :

Partenaire 1 (Nom de l'organisme de rattachement principal) :

Unité / Equipe :

Responsable scientifique de l'équipe :

Email du responsable scientifique de l'équipe :

Scientifique coordinateur du projet :

Fonction :

Adresse postale :

a supprimé: 2

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

Chaque scientifique impliqué doit joindre un court CV précisant les 5 derniers articles ou ouvrages publiés

Rajouter autant de partenaire que nécessaire.

COLLABORATIONS (publiques et/ou privées, projets européens, coopérations scientifiques internationales, pôle de compétitivité, réseau ...)

MOYENS FINANCIERS, MATERIELS ET HUMAINS (ITA, DOCTORANTS...) ASSOCIES AU PROJET

Partenaire 1 :

Partenaire x (si applicable)

....

a supprimé: 2

RESUME GRAND PUBLIC DU PROJET SCIENTIFIQUE (10 lignes maximum en précisant notamment son impact sur la santé publique)

Ce résumé sera publié sur le site web du DIM ITAC

RESUME DU PROJET SCIENTIFIQUE : (à présenter en 1 page maximum, en précisant notamment le contexte, les objectifs et les résultats attendus)

PROJET SCIENTIFIQUE

(Description précise de l'objet de la demande sur 6 pages maximum (les projets doivent être rédigés en police Arial 11, interligne 15 points, sauf pour les références qui peuvent être rédigées en Arial 10 interligne 12 points ; les projets dépassant 6 pages, graphes, références et illustrations compris, ne seront pas évalués). Le dossier doit comprendre :

1. La situation de la problématique abordée au plan national et international
2. Le projet scientifique en mettant en valeur sa finalité
3. La description des équipes concernées, leurs complémentarités et leurs rôles précis dans le projet
4. Décrire les éventuelles applications de la recherche
5. Décrire autant que possible les livrables et les jalons 1 ainsi que la contribution bien délimitée du doctorant ou post doctorant dans le projet dans le temps imparti
6. Positionnement et cohérence du recrutement éventuel d'un doctorant ou post-doctorant dans le projet global.

(Créer dans ce dossier autant de pages que nécessaire, 6 au maximum)

ORGANIGRAMME DU/DES EQUIPE.S PARTENAIRE.S CONCERNEE.S ET DES UNITES DE RATTACHEMENT (Des organigrammes enregistrés au format PDF pourront également être transmis séparément)

Les **jalons** d'un projet se définissent comme des **événements clés** du projet, montrant une certaine progression du projet (achèvement de l'analyse d'une cohorte d'individus, obtention d'un matériel de recherche permettant d'accéder à une étape suivante, réalisation concrète...). Les jalons limitent le début et la fin de chaque tâche ou groupe de tâches du projet. Un **livrable** est tout résultat valorisé ou non (objet/produit/construction, publication, brevet, contrat de licence...) qui résulte de l'achèvement d'une partie de projet de recherche.

a supprimé: 2

TRANSFERT DU PROJET A UNE SOCIETE DE VALORISATION SI APPLICABLE

Décrire précisément la valorisation envisagée avec les implications industrielles éventuelles.

Demande d'allocation doctorale (36 mois) DIM ITAC

Critères d'éligibilité du candidat qui sera proposé à l'embauche :

- ✓ L'embauche du candidat doit intervenir avant le 31 décembre 2022.
- ✓ Le candidat doit être titulaire d'un master 2 ou équivalent et devra s'inscrire en 1^{ère} année de doctorat à la rentrée universitaire 2023-2024 dans l'école doctorale francilienne ayant agréé le projet.
- ✓ La candidature du doctorant sera validée par le directeur de l'école doctorale (cf. visa sur le Formulaire de Gestion des Subventions)
- ✓ Le candidat ne doit pas être titulaire d'une thèse d'université, d'un PhD ou équivalent ou avoir été inscrit en doctorat dans une autre Ecole Doctorale.
- ✓ Le Conseil Régional ne retient aucun critère de nationalité ou d'âge des candidats. Néanmoins si le candidat a plus de 30 ans, le parcours professionnel devra être explicité.

Responsable scientifique et équipe d'accueil

Le responsable scientifique doit obligatoirement être l'un des scientifiques présentant le projet, et identifié comme tel au début de ce document

Directeur de thèse (Responsable scientifique encadrant l'allocataire)

Nom et prénom :

Equipe d'accueil doctorale (EAD de rattachement) :

Adresse postale de l'équipe d'accueil :

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

Unité / laboratoire d'accueil

Commenté [IBC2]: date de mise à jour

a supprimé: 2

a supprimé: 3

a supprimé: 2

Intitulé de l'unité/laboratoire :

Nom du Directeur de l'unité / laboratoire d'accueil :

ÉCOLE DOCTORALE FRANCILIENNE DE RATTACHEMENT

Intitulé :

Numéro :

Etablissement(s) de rattachement :

Directeur / directrice de l'Ecole Doctorale :

Nom et prénom :

Titre :

Adresse postale :

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

a supprimé: 2

**Le Visa (signature et tampon) de l'école doctorale est obligatoire ;
voir Formulaire GESTION DES SUBVENTIONS.**

PLAN DE LA RECHERCHE DU DOCTORANT ET CALENDRIER (1/2 PAGE MAXIMUM)

NOMBRE DE DOCTORANTS ENCADRES PAR LE DIRECTEUR DE THESE A LA RENTREE
UNIVERSITAIRE 2023 /2024

a supprimé: 2

a supprimé: 3

a supprimé: 2

SI LE DIRECTEUR DE THESE N'A PAS ENCORE DE CANDIDAT/CANDIDATE
PRESSENTI(E), COMMENT SERA MENEES LA SELECTION ?

DECLIRE LE CO-FINANCEMENT S'IL EXISTE. UNE LETTRE D'ENGAGEMENT DE
L'ORGANISME ASSURANT CE CO-FINANCEMENT EST A JOINDRE AVANT LE ...2022.

Commenté [IBC3]: date de mise à jour

a supprimé: 2

DEMANDE D'ALLOCATION DOCTORALE DIM ITAC COUT PREVISIONNEL MENSUEL DE L'ALLOCATION DE RECHERCHE ET REMUNERATION DU DOCTORANT

Tableau à compléter par l'établissement employeur, bénéficiaire de la subvention régionale

- ✓ L'allocation mensuelle de 3.140 € brut chargé sera accordée à l'établissement gestionnaire ; cette somme doit être intégralement allouée au post-doctorant pour lui attribuer impérativement un salaire mensuel net minimal de 1541 €.
- ✓ Si le coût total chargé de l'allocation pour l'établissement employeur est supérieur au montant de la subvention régionale l'établissement employeur devra prendre à sa charge le dépassement correspondant.

	Salaire Allocataire Doctorant
RAPPEL : Financement intégral de la Région Ile-de-France	2.700€ mensuels (brut chargé)
Coût total chargé de l'allocation pour l'établissement employeur (<u>salaire brut chargé mensuel</u>)	
Charges à déduire sur chaque allocation (indiquer de façon détaillée le montant des charges selon leur typologie : cotisations patronales, salariales, frais de gestion Egide, couverture maladie, ...)	
Montant brut mensuel de l'allocation versée à l'allocataire (<u>salaire brut</u>)	

a supprimé: 2

Montant net mensuel de l'allocation versée à l'allocataire (salaire net minimal 1.541€)	
Droits ouverts par l'allocation (indemnités de perte d'emploi, chômage, cotisation retraite...)	

Rappel :

Salaire net + cotisations salariales = **salaire brut**

Salaire brut + cotisations patronales = **salaire brut chargé**

Cas des co-financements

Co -financement des allocations doctorales ou post doctorale :

Ces co-financements permettent de soutenir davantage de projets de recherche. Les équipes ayant de tels co-financements sont prioritaires à classement égal avec une équipe ne demandant pas de co-financement. Le travail est partiellement doublé pour les équipes demandeuses de tels demi-financements et nous en sommes conscients, aussi avons-nous assoupli les règles de co-financements inter-régionaux (au niveau national ou européen).

Il peut se réaliser dans le cadre d'une thèse CIFRE ou avec une autre demi allocation allouée (Ecole doctorale, institut de recherche, agence, contrat de recherche ...). Le co-financement concerne aussi les demandes de post doctorants. La lettre de co-financement devra être transmise avant le 3 mai 2021 afin de ne pas rendre caduque la demande.

Commenté [IBC4]: date de mise à jour

Cas des co-financements inter-régionaux : une seule équipe francilienne peut porter le projet en association avec une autre équipe d'une autre région. Cependant le doctorant devra être inscrit dans une ED francilienne ou nationale (comme ABIES) pour que la subvention DIM soit éligible. L'autre équipe doit apporter un co-financement à hauteur de 50 %.

Cas des co-financements européens (avec un autre institut européen ou université) : une seule équipe francilienne peut porter le projet en association avec une autre équipe européenne. Cependant le doctorant devra être inscrit dans une ED francilienne ou nationale (comme ABIES) pour que la subvention DIM soit éligible. Un co-portage universitaire est suggéré.

a supprimé: 2

DEMANDE DE PETIT INVESTISSEMENT (5 A 50 K€) DIM ITAC

Conditions d'éligibilité

- ✓ Seuls les équipements prévus dans ce projet seront éligibles si la subvention est allouée ;
- ✓ Le montant de la subvention allouée est un montant maximum qui sera diminué si le montant dépensé est inférieur au montant prévu (application du Taux d'Intervention Régional = TIR)
Par ex. : coût total de l'équipement = 10.000€ et subvention allouée = 6.600€ soit un TIR = 66%
 - Si la dépense finale est inférieure au montant prévu, par ex. 9.000€, la subvention sera réajustée : $9.000 \times 66\% = 5.940\text{€}$
 - Si la dépense finale est supérieure au montant prévu, par ex 60.000€, la subvention est plafonnée à 50.000€ sous réserve d'un financement complémentaire.
- ✓ Les acquisitions des équipements demandés doivent démarrer avant le 31/10/2024.
- ✓ Un matériel dont le prix unitaire est inférieur à 5.000€ HT est exclu de cet appel à projet.
- ✓ Chaque partenaire acquéreur signera un contrat avec le DIM pour la subvention allouée.
- ✓ Une dépense est considérée comme investissement lorsqu'elle fait l'objet d'un amortissement.

ESTIMATION DETAILLEE DE LA DEMANDE

Description en 3 lignes maximum du projet d'investissement :

.....

a supprimé: 2

Compléter le tableau ci-dessous en nommant les partenaires tel qu'indiqués au début de ce dossier. *Chaque ligne de ce tableau doit faire l'objet d'un devis joint à ce dossier.*

Transmettre les éléments principaux des devis, ainsi que pour les financements déjà acquis une lettre d'engagement de la part de chacun des organismes co-financeurs

EQUIPEMENTS	Partenaire acquéreur	Coût HT
Intitulé des équipements	Nom de l'organisme acquéreur	
TOTAL		

a supprimé: 2

Récapitulatif financier du PARTENAIRE 1 (repréciser l'organisme)				
Coût total HT	Participation demandée à la région HT (max 66% du coût total)	Co-financements HT		
			Source	Montants HT
		Acquis :		
		Demandés :		
		Envisagés :		

<i>a) Seuls les équipements prévus dans ce projet seront éligibles si la subvention est allouée ;</i> <i>b) Le montant de la subvention allouée est un montant maximum qui sera diminué si le montant dépensé est inférieur au montant prévu (application du Taux d'Intervention Régional = TIR)</i>				
<i>Par ex. : coût total de l'équipement = 10.000€ et subvention allouée = 6.600€ soit un TIR = 66%</i>				
<i>r ex. : coût total l'équipement = 10.000€ et bvention allouée 6.600€ soit un TIR = 66%</i>	Participation demandée à la région HT (max 66% du coût total)	Co-financements HT		
			Source	Montants HT
<i>c) Les acquisitions des équipements demandés doivent démarrer avant le 31/10/2024.</i> <i>d) Un matériel dont le prix unitaire est inférieur à</i>		Acquis :		
		Demandés :		
		Envisagés :		

a supprimé: 2

5.000€ HT est exclu de cet appel à projet. e) Chaque partenaire acquéreur signera un contrat avec le DIM pour la subvention allouée.				
--	--	--	--	--

Le co-financement peut être supporté par l'organisme porteur du projet

DEMANDE VALORISATION DU PROJET DIM ITAC

- ✓ Les frais de valorisation sont éligibles à hauteur de 20k€. Un plan de valorisation doit être fourni pour justifier la demande.
- ✓ *Les projets peuvent également bénéficier de l'aide d'une Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) créée par les investissements d'avenir et/ou des structures de transfert des grands organismes.*

DECRIRE L'AIDE A LA VALORISATION (1page maximum).

	Aide à la valorisation
Financement participatif de la Région Ile-de-France	
Coût de l'aide demandée	
Coût assuré par un partenaire tiers	

FORMULAIRE DE GESTION DES SUBVENTIONS DIM ITAC

PARTENAIRE 1 :

NOM de l'établissement gestionnaire des fonds :

Subventions gérées par cet établissement

Allocation doctorale

Investissement (rappeler le ou les matériels concernés) :

.....

Nom du gestionnaire ou comptable qui va gérer le contrat et s'occuper de son suivi

Nom :

Qualité :

Adresse postale :

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

Visa (signature et tampon) de l'organisme gestionnaire bénéficiaire de la subvention régionale

L'établissement gestionnaire s'engage à avancer le montant de la subvention en attendant que celle-ci soit versée par la Région et à apporter les éventuels financements complémentaires requis pour assurer l'équilibre financier de ce projet

Joindre obligatoirement le relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP) de l'organisme gestionnaire

(Document à télécharger sur le site de soumission en ligne)

Visa (signature et tampon) de l'école doctorale si le partenaire est demandeur de l'allocation doctorale

a supprimé: 2

Partenaire x :

NOM de l'établissement gestionnaire des fonds :

Subventions gérées par cet établissement

Allocation doctorale

Allocation post-doctorale

Investissement (rappeler le ou les matériels concernés) :

.....

Nom du gestionnaire ou comptable qui va gérer le contrat et s'occuper de son suivi

Nom :

Qualité :

Adresse postale :

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

Visa (signature et tampon) de l'organisme gestionnaire bénéficiaire de la subvention régionale

L'établissement gestionnaire s'engage à avancer le montant de la subvention en attendant que celle-ci soit versée par la Région et à apporter les éventuels financements complémentaires requis pour assurer l'équilibre financier de ce projet

**Joindre obligatoirement le relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP)
de l'organisme gestionnaire**

(Document à télécharger sur le site de soumission en ligne)

Visa (signature et tampon) de l'école doctorale si le partenaire est demandeur de l'allocation doctorale

--

a supprimé: 2

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Les partenaires de ce projet s'engagent à

	Signature du coordinateur du projet
Envoyer un rapport d'activité annuel, et un rapport final au terme du projet.	
Faire clairement apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication, les produits et affichages liés au financement (mention "action financée par la Région Ile-de-France" et apposition obligatoire du logotype de la Région)	
Participer à tous les événements auxquels la Région et/ou le DIM ITAC les invitent.	
Participer en tant que conférencier à une conférence scientifique ET éventuellement à une conférence grand public organisées par le DIM ITAC. TITRES envisagés pour la conférence grand public : Partenaire 1 : Partenaire x :	
Accueillir 2 étudiants/apprentis franciliens dans le cadre d'un stage court d'au moins 2 mois.	
Avis et signature des Directeurs d'unité ou leur délégataire pour chaque partenaire	

a supprimé: 2

PROPOSITIONS EXPERTS EXTERIEURS

Afin d'accélérer le traitement des dossiers, les organismes candidats peuvent suggérer deux noms (avec leurs coordonnées complètes et précises) d'experts localisés ou non en l'Ile-de-France (en France) et susceptibles de réaliser l'expertise du projet.

Le Conseil régional et les coordonnateurs des DIM se réservent le droit de choisir leurs experts parmi les propositions qui leur sont faites ou d'autres sources.

Coordonnées de l'expert n°1

Nom :

Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

Email :

Coordonnées de l'expert n°2

Nom :

Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

Email :

Coordonnées de l'expert n°3

Nom :

Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

Email :

Coordonnées de l'expert n°4

Nom :

Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

Email :

a supprimé: 2

CADUCITE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT ENGAGEES ET NON MANDATEES

Si à l'expiration d'un *délai de trois ans* à compter de la délibération d'attribution de la subvention, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale une demande de paiement d'un premier acompte, ladite subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prorogé d'un an maximum par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai de trois ans mentionnés ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables. Passé ce délai, l'autorisation de programme rendue disponible est désengagée et désaffectée par décision du Président. Elle n'est pas utilisable pour une nouvelle affectation.

A compter de la date de demande de premier acompte, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de quatre années pour présenter le solde de l'opération. Si une opération a donné lieu à l'engagement d'une autorisation de programme de projet, celui-ci demeure valable jusqu'à l'achèvement de l'opération.

Pour les subventions d'investissement et de fonctionnement, dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

a supprimé: 2

FICHE RECAPITULATIVE ET DATES IMPORTANTES

Liste des pièces devant figurer dans chaque dossier répondant à l'appel à projets

PIECES A TELECHARGER	Visa de présence
Le présent dossier de candidature complété <i>Ce document doit être enregistré au format PDF, sous Nom_Collaboratif.pdf où « nom » est le nom du coordinateur du projet</i>	
Devis relatifs à la demande de subvention pour l'investissement <i>Ces documents doivent être enregistrés au format PDF, sous Nom_devis1.pdf</i>	
Un court CV de chaque responsable scientifique <i>Ce document doit être enregistré au format PDF, sous Nom_CV.pdf</i>	
1 RIB ou RIP de chaque établissement de recherche devant percevoir une subvention (pour l'investissement et/ou une allocation) <i>Ce document doit être enregistré au format PDF, sous Nom_RIB.pdf</i>	
Les formulaires GESTION DES SUBVENTIONS	
Une déclaration sur l'honneur attestant que le projet n'a pas fait l'objet d'une demande/d'un financement dans le cadre d'un autre projet subventionné par la région, d'un programme Genopole Ivry, d'un pôle de compétitivité ou d'une autre agence de financement. <i>Ce document doit être enregistré au format PDF, sous Nom_declaration.pdf</i>	

Le dossier de candidature devra être rempli et soumis électroniquement avant la date limite annoncée à l'adresse suivante :

<https://DIMItacXXXXXXX>

Le dossier doit prendre la forme d'un document unique au format PDF, enregistré sous « DIM ITAC- AO Fonctionnement- Doctorant- NOM DU PORTEUR-2023.pdf »

a supprimé: 2

Date limite de dépôt des projets : Vendredi 19 Mai 2023 à minuit

Attention : tout dossier reçu incomplet sera considéré comme inéligible et seuls les projets soumis avant la date limite de soumission seront étudiés.

a supprimé: 20

a supprimé: 2

a supprimé: 2